

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 23 (1935)

Heft: 448

Artikel: Question d'éducation

Autor: A. de M.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-261875>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

Travaille à toute heure, payé ou non, veille seulement à travailler et tu n'échapperas pas à la récompense; que ton travail soit délicat ou rude, que tu sèmes du blé ou écrives des poèmes, pourvu que ce soit un travail honnête, exécuté avec ta propre approbation, il obtiendra une récompense matérielle et morale. La récompense d'une chose bien faite, c'est de l'avoir faite.

EMERSON.

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{lle} Emilie GOURD, 17, rue Töpffer

ADMINISTRATION

M^{lle} Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest

Compte de chèques postaux 1.943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale

de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—

ÉTRANGER..... 8.—

Le numéro..... 0.25

Les abonnements partent du 1^{er} janvier, à partir du 1^{er} juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour la semaine de l'année en cours.

ANNONCES

La ligne ou son espace:

40 centimes

Réductions p. annonces répétées

Avant le Congrès d'Istanbul



Cliché Mouvement Féministe

LATIFE BEKIR

Présidente de l'Union des Femmes turques et l'une des principales organisatrices du Congrès suffragiste international.

Lire en 2^{me} page:

In Memoriam: M^{lle} Elisabeth Bernoulli, Antoinette QUINCHÉ, avocate; *Caserie juridique*, Le cortège des femmes pour la paix à Aberdeen.

En 3^{me} et 4^{me} pages:

E. Gb: La démission de Mrs. Corbett Ashby comme déléguée britannique à la Conférence du Désarmement.
I. DEBRAN: En voyage: Femmes américaines. Les Expositions. Nouvelles de diverses Sociétés.

En feuilleton:

Dr. Else KUHN: Le premier roman féministe allemand il y a cent ans. Glané dans la presse. Que tissons-nous? Publications reçues.

Le travail féminin et la crise actuelle

La « Commission de Crise », constituée par l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses et l'Association suisse pour le Suffrage féminin, pour répondre aux attaques portées actuellement contre le travail féminin, vient de mettre à jour dernièrement un précis, surtout destiné à l'orientation de conférencières, mais qui constitue aussi un document utile pour toutes celles que préoccupe cette épineuse et intéressante question¹. En effet, les différents chapitres de ce document, en outre de leur très grand mérite de ne traiter que de choses longuement étudiées, d'étayer de chiffres toutes leurs constatations, ont également celui de faire justice des accusations de gens à vues courtes et étroites. De ces gens qui, sans avoir rien examiné à fond, décident *a priori* que le travail des femmes est l'une des causes, sinon la cause essentielle, du chômage et de la crise. Et on ne le répètera jamais assez haut: ce n'est pas le travail de la femme qui est cause de la situation actuelle. Le problème est plus complexe et moins facile à résoudre que cela.

I.

Quel est d'abord l'état du travail professionnel féminin dans notre pays?

M^{lle} Gagg-Schwarz, Dr. és sciences écono-

¹ On peut se procurer ce document ronéographié auprès de l'Office suisse des Professions féminines, Schanzengraben, 29, Zurich. Les divers chapitres, qui seront analysés dans nos colonnes sont dus à M^{lle} et M^{lle} Gagg-Schwarz, Emilie Gourd, Alice Pestalozzi, M. Banninger, E. Balsiger Tobler, et Agnes Jucker. Sauf celui de M^{lle} Gourd, tous sont rédigés en allemand.

miques, répond à cette question que le travail féminin représente le tiers de tout le travail professionnel pendant les cinq dernières années. En 1888, on comptait déjà que le 33 % de la main-d'œuvre totale était une main-d'œuvre féminine; en 1932, c'était le 32 % seulement. Le travail féminin ne s'est donc pas développé jusqu'à devenir un danger et une redoutable concurrence pour celui de l'homme, comme tant de personnes l'affirment, et cette accusation est absolument injustifiée.

Le nombre des femmes qui travaillent à la campagne est presque aussi grand que celui des travailleuses de l'industrie, du commerce et des métiers. 395.176 femmes sont occupées constamment ou occasionnellement à la campagne; 417.582 travaillent dans l'industrie. Proportionnellement, en 1929, sur cent femmes qui travaillent: 45 sont à la campagne; 30, dans l'industrie et les métiers; 11, dans l'hôtellerie; 10, dans le commerce; 1, dans les transports; 3 ont d'autres occupations. D'après la statistique fédérale de 1920, les femmes occupées dans l'administration, la justice, les sciences, les arts, représentent à peine le 4 % des femmes exerçant une profession.

On remarque par contre que le travail des femmes, s'il ne marque pas de progrès quantitatif, en marque un qualitatif, au cours de ces dernières années. En 1905, il n'y avait que 10 femmes, propriétaires d'industrie, et il y en a 16 en 1929; de même pour les chefs d'exploitation: 6 contre une; dans le haut personnel de bureau: 17 contre 4, etc.

(La suite en 3^e page.)

L. H. P.

Jugement sévère... peut-être juste?

Notre confrère anglais, *The Vote*, reproduisant une note parue dans nos colonnes, à l'occasion du plébiscite de la Sarre, note dans laquelle nous faisons remarquer que des femmes participaient tout naturellement à ce vote sur lequel le monde entier avait les yeux fixés, alors qu'en France comme chez nous, on nous jouait trop ignorantes, ou trop sentimentales, ou trop influençables, pour choisir un conseiller municipal dans un village, — notre confrère ajoute ce commentaire sévère, mais, hélas! peut-être juste:

« Il n'est pas étonnant que nos amies suisses et françaises ressentent de l'amertume, mais qui peut les aider, si ce n'est elles-mêmes? N'a-t-on pas dit que « ce n'est pas le tyran qui fait l'esclave, mais l'esclave qui fait le tyran?... »

Une pétition à la Municipalité de Lausanne

A Lausanne vient de circuler une pétition demandant au Conseil communal d'exclure les gens de maison et les domestiques du règlement sur la protection ouvrière que la Municipalité vient de reviser. Non pas du tout que les maîtresses de maison, du moins celles qui réfléchissent, soient opposées à une réglementation du travail domestique, mais elles voudraient un règlement plus souple, tenant mieux compte des conditions du travail et de la situation des domestiques, des mineures surtout.

Le nouveau règlement est vivement critiqué; il ignore que le travail domestique comporte des heures de travail effectif et de présence; en fixant la journée de travail de 7 à 19 heures, par exemple, il met dans l'embarras les enfants se rendant tôt à l'école, et le maître de maison rentrant tard le soir; il jette à la rue, à la lettre, les petites bonnes, en prévoyant un repos de vingt-quatre heures, pendant lequel la domestique fera ce que bon lui semble et ira où cela lui plaît, sans avoir de compte à rendre. Cette disposition surtout indigne les femmes conscientes de leurs responsabilités, de leurs devoirs vis-à-vis de leurs jeunes bonnes, très souvent des mineures. Quelle confiance pourrait avoir les parents de Suisse allemande envoyant leur « Maedeli » à Lausanne, s'ils savent qu'elle aura le droit de réclamer

chaque semaine 24 heures de liberté sans avoir à en rendre compte?

Les prescriptions relatives aux vacances sont également critiquées, car, pratiquement, elles demandent moins que ce qui est généralement accordé, et ne tiennent pas compte des vacances passées avec la famille, qui sont aussi des vacances pour la domestique.

Le règlement abaissant de 20 à 19 ans l'âge auquel une somnellière pourra servir dans un établissement public. On se demande pourquoi? Il prévoit en outre toute une série de mesures tracassières, délation, dénonciation, inspection, amendes, qui sont parfaitement déplaçantes.

Ce règlement légiférant dans un domaine strictement féminin est une nouvelle illustration des erreurs que peut commettre un Conseil masculin. Il apporte, oh! bien involontairement, un appui solide à nos revendications, parle en faveur de la participation des femmes aux affaires publiques. Car, pour l'élaborer, le conseiller municipal responsable n'a consulté ni les maîtresses de maison, ni les domestiques, ni les associations féminines s'occupant du service domestique, ni le Secrétariat de Saint-Gall qui prépare, on le sait, un contrat-type qui rendra de grands services aux maîtresses de maison, contentes de connaître exactement leurs obligations.

S. BONARD.

Questions d'éducation

Les *Bulletins du Bureau International d'Education*, Nos 28, 29 et 30, contiennent, comme toujours, une riche moisson de nouvelles pédagogiques. On nous y signale la parution d'un fascicule de 88 pages sur la situation de la femme mariée dans l'enseignement. Nous y apprenons à connaître la prison-école de Hoogstraten en Belgique, établissement qui fonctionne depuis douze ans, et où les jeunes délinquants, par des stages successifs dans quatre pavillons, sont amenés au *self-government* et préparés à la liberté. On nous recommande d'encourager ces pensionnaires en nous abonnant à leur revue: *Chânes brisées*.

Un peu partout nous voyons se préciser la tendance aux économies, ce qui inquiète spécialement les Sociétés féminines.

Pourtout on voue une attention accrue à l'éducation physique. Plusieurs pays, telle la France, adoptent une nouvelle législation scolaire, introduisant un enseignement de culture physique et demandant aux maîtres et maîtresses une préparation spéciale longue et complète.

La crise économique a ses répercussions dans les institutions d'orientation professionnelle. La

144, rue des Maraichers, Genève.

Le vote des femmes en France

Obstruction et sabotage

Comme le craignait un précédent article du *Mouvement*, le geste de la Chambre française votant à la majorité de 229 voix le projet de loi Bracke reconnaissant aux femmes les droits politiques complets n'a pas eu de lendemain. Et soit à la Commission du suffrage universel chargée d'examiner les amendements proposés à ce projet, soit au sein même du parti socialiste, auquel appartient M. Bracke, l'on s'est appliqué à détruire soigneusement et peu à peu ce qui avait édifié par le vote du 1^{er} mars dernier.

Au parti socialiste d'abord, où, comme l'a vertement relevé M^{lle} Maria Véroine dans *l'Œuvre*, certains chefs se sont conduits comme de véritables pantins (le mot est de la fougueuse avocate), et après avoir claironné à la Chambre que leur parti est et a toujours été partisan du vote des femmes, ont manifesté deux jours plus tard, en Assemblée de militants, des sentiments exactement contraires¹, émettant la crainte que « les femmes, en allant voter au sortir de la messe, n'amènent au pouvoir le fascisme par des voies légales ». Et l'on voudrait que la question du vote des femmes soit encore soumise à la décision du Comité Central du parti, alors que, comme le relève justement M^{lle} Véroine, ce projet Bracke n'appartient plus au parti, n'appartient plus à une Commission, n'appartient même plus à la Chambre, puisqu'il a été définitivement voté.

Oui. Mais à la Commission du Suffrage universel de la Chambre, l'on n'en juge pas ainsi, et après avoir reculé les séances, faute du quorum nécessaire, l'on étudie, discute, et parfois même vote les plus curieuses propositions à joindre au vote des femmes: vote des marins, vote des absents, vote des officiers, vote obligatoire... Voici M. Emile Borel, qui, par un amendement en 10 articles (heureusement repoussés) voudrait imposer aux électeurs masculins l'obligation de voter pour des hommes, et aux électrices celle de voter pour des femmes! Et voici que réapparaît, avec M. Duval-Arnould, le fameux vote familial, qui fit couler tant d'encre, il y a quelques

années, et qui mélange (sciemment ou inconsciemment?) deux questions qui n'ont rien à faire ensemble: celle du suffrage universel, par individu, la femme étant un individu autant que l'homme; et celle du vote plural, plusieurs votes étant accordés au chef de famille, en raison du nombre de ses enfants. Manœuvre pour torpiller la loi Bracke, dit M^{lle} Véroine. Confusion inopportune, dit le Congrès de l'Union française pour le Suffrage, qui, réuni à Paris le 9 mars, sous la présidence de M^{lle} Brunschvicg, a voté une résolution protestant contre ce dangereux mélange, qui risque de faire échouer l'une aussi bien que l'autre des réformes proposées. Inutile. Car le 13 mars, la Commission a voté, par 13 voix contre 3 (dont celle de M. Bracke), un amendement bizarre stipulant que

l'électeur ou l'électrice chef de famille a droit à ce titre à un suffrage supplémentaire s'il a 3 enfants mineurs de 21 ans.

Et, ce point réglé, la Commission du suffrage universel a tranquillement décidé d'examiner encore, dans ses prochaines séances, le vote des marins, le vote par correspondance, le vote obligatoire..., si bien que l'on se demande à quelles calendes est encore renvoyé le règlement définitif de la question du vote des femmes?...

...Mais lasses de cette obstruction et de ce sabotage parlementaires, les suffragistes françaises portent ailleurs qu'auprès des députés leurs efforts. Et par les soins de M^{lle} Louise Weiss, l'énergique initiatrice de la *Femme nouvelle*, une « croisade féministe » s'organise en province. Le Poitou, région où les sénateurs se sont toujours montrés le plus hostiles à notre revendication, a été choisi en première ligne. On trouvera à notre revue de la presse quelques extraits de journaux français qui feront voir l'écho rencontré par cette « croisade ». Comme nous, nos amies françaises sont donc amenées maintenant à agir surtout sur l'opinion publique: souhaitons-leur de tout cœur de la trouver moins timorée et moins incroyablement routinière que chez nous. Chez les femmes surtout.

E. Gb.

Voici le texte du télégramme que le Comité Central de l'Association suisse pour le Suffrage a adressé, à l'issue de sa séance du 10 mars, à M^{lle} Brunschvicg et Véroine:

Comité Central Association suisse Suffrage féminin réuni aujourd'hui vous adresse félicitation pour succès remporté à la Chambre, pour intense campagne de propagande qui l'a précédée, et ses vœux très chaleureux pour aboutissement complet et prochain vote des femmes en France.

¹ Et le parti socialiste français n'est pas le seul à reculer actuellement devant les perspectives du vote des femmes, car le *Travail*, organe du parti socialiste genevois, a publié (par imitation peut-être), le 6 mars, sous la signature du leader vaudois Paul Golay, un article à la fois nettement antidémocratique et antisuffragiste, qui renie carrément le principe du suffrage que l'on nous avait aussi assuré, comme à nos amies françaises, figurer depuis toujours au programme de ce parti.

Chambre de Commerce de Paris a créé dans ce domaine une institution intéressante: ce sont les ateliers-écoles, qui se placent entre l'école primaire et l'apprentissage proprement dit. Afin de déceler les aptitudes particulières des enfants, on les fait passer par différents ateliers; il en existe treize pour les garçons, six pour les filles. En 1932, 2000 enfants ont profité de ce moyen de se découvrir une vocation.

A Erith (Angleterre), une école primaire supérieure pour 520 garçons et autant de filles, et qui a coûté la coquette somme de 60.000 £, est pourvue d'ateliers pour toutes espèces de cours techniques. Nous notons pour les filles, outre l'enseignement ménager qui se donne dans un petit appartement modèle, des cours de tissage, de fabrication de tapis et de meubles.

L'instruction ménagère jouit d'une vogue générale. Au Congrès scandinave de l'enseignement ménager qui eut lieu à Oslo en juillet 1933, on a étudié la rationalisation du ménage. La Belgique fait faire à ses futures maîtresses d'écoles ménagères et professionnelles un stage pratique d'au moins six mois.

S'il y a des pays civilisés qui introduisent le *numerus clausus* pour l'instruction supérieure féminine, tel n'est pas le cas de l'Etat de Mysore (Indes), qui vient de nommer un Comité consultatif pour l'éducation féminine. Les jeunes filles s'inscrivent dans les écoles secondaires officielles ne paient que la moitié des finances exigées des garçons. 50 % des élèves sont instruites gratuitement, sans parler des bourses.

Le souci social fait prendre des mesures pédagogiques en dehors des programmes d'enseignement. Ainsi, en Estonie, il existe un Comité pour la propagation de la tempérance parmi les élèves, Comité soutenu par le gouvernement.

L'Union bulgare de secours aux enfants donne, aux institutrices de village une formation sociale et hygiénique, avec l'appui du Ministère. Les villages ne pouvant s'offrir des infirmières visiteuses les cours sont destinés à rendre les institutrices capables de suppléer à cette lacune.

L'Université de Liverpool a fait une enquête sur le facteur social dans l'échelle d'éducation (*Social factors in secondary education*, 44 p., prix 6 pence). Les résultats de cette recherche montrent combien il est difficile de graver l'échelle du savoir, lorsque l'enfant vit dans l'étroit logement surpeuplé d'une grande ville.

A Genève, le Département de l'Instruction publique s'est vu forcé de rappeler aux parents leur obligation de surveiller les enfants. Il y a trop d'indiscipline et de dévergondage; sans la collaboration des parents l'école est impuissante. Ceci nous amène aux nouvelles des associations de parents et maitres, très vivantes aux Etats-Unis, aux Philippines, en Yougoslavie, et qui manquent en Suisse.

L'enseignement rural fait des progrès. Le Collège horticole et agricole de Studley, près Stratford-on-Avon, a organisé un cours, en accueillant pendant plusieurs jours des institutrices, afin de les initier aux travaux du jardin, du verger, de la ferme, de la basse-cour, de la laiterie. La France possède une école nouvelle populaire à la campagne. L'Institut féminin du parc des Cascines, à Florence, fondé en 1908 et destiné à la préparation des futures maîtresses de maison, possède depuis 1928 une section pour la formation des maîtresses d'écoles rurales.

On se préoccupe aussi de la T.S.F. comme moyen d'instruction. La Tchécoslovaquie lui réserve une heure par semaine dans les classes. En

Alors que, de toutes parts, on n'entend parler que de réarmement, et qu'une crainte réciproque dresse les peuples les uns contre les autres, les femmes manifestent contre cette course aux armements dont on a vu les résultats en 1914. Le succès de ce cortège féminin en Ecosse a été très marqué.



Cliché Conseil International des Femmes.

Le Cortège des femmes pour la paix à Aberdeen (Ecosse)

France on fait de sérieux efforts concernant la production du film éducatif.

Notons enfin une fête scolaire rare: c'est l'Ecole secondaire d'Ayr (Ecosse), qui a célébré le 70^{ème} anniversaire de son existence!

A. DE M.

IN MEMORIAM

Mlle Elisabeth Bernoulli

C'est avec beaucoup de regrets que nous avons appris le décès, survenu il y a peu de semaines à Bâle, de Mlle Elisabeth Bernoulli, l'un des chefs du mouvement féminin antialcoolique en Suisse.

Membre dès 1902 de la Ligue suisse des Femmes abstinences, Mlle Bernoulli ne cessa pas, durant trente ans, de lui apporter un concours efficace, d'abord dans la Section bâloise, ensuite au Comité Central, comme présidente et comme rédactrice du *Wegweiser* (*L'Indicateur*), le supplément féminin du journal antialcoolique *La Liberté*, dont la parution et la composition lui tinrent si fort à cœur pendant de longues années. Ses convictions antialcooliques, quoique catégoriquement arrêtées, n'avaient rien d'intransigeant ni de sectaire, au contraire: il était difficile de trouver quelqu'un de plus conciliant, de plus compréhensif, qu'Elisabeth Bernoulli, et la collaboration avec elle était un plaisir. Nous nous souvenons en particulier des relations nouées à la Saffa, lorsque la question brûlante de la place à faire à l'antialcoolisme dans les restaurants de cette grande manifestation féminine dressait les uns contre les autres opportunistes craignant l'insuccès, et partisans malgré tout d'un principe; car la douceur et la largeur avec laquelle elle maintint fermement le point de vue qu'elle savait juste doivent être cités en exemple à ne pas oublier. Aussi est-ce avec respect et tristesse que nous nous inclinons devant sa tombe, en rappelant à nos lectrices sa mémoire.

M. F.

La protection de la famille et l'assistance aux vieillards

Pour remplacer l'assurance-vieillesse (que nous attendons en vain depuis si longtemps! (*Réd.*), la Confédération a, pour la première fois, durant l'année 1934, alloué aux cantons une subvention globale de 7 millions pour l'assistance aux vieillards, aux veuves et aux orphelins nécessiteux. Les cantons ayant toute liberté pour répartir la somme à eux allouée comme bon leur semblait, la Commission suisse de protection de la famille leur a adressé la requête de tenir compte, en subventionnant des veuves chargées d'enfants, de l'idée de l'unité de la famille, c'est-à-dire de faciliter la vie familiale, au lieu de placer ces enfants dans des établissements ou des homes divers. Le résultat de cette enquête semble avoir été satisfaisant, d'après les réponses parvenues de plusieurs gouvernements cantonaux (Argovie, Bâle, Uri, Vaud, Zurich, etc.). Dans les Rhodés-Intérieures, bien que d'accord en principe, le gouvernement a été obligé de consacrer presque entièrement le montant de la subvention reçue à l'assistance aux vieillards.

M. S. G.

Causerie juridique

A propos de recherche de paternité. Les déclarations de grossesse.

Dans son discours sur la recherche de la paternité, donné à Lausanne sous les auspices de l'Association lausannoise pour le suf-

frage féminin, M. M. Veillard a remarqué combien l'institution de la déclaration de grossesse est peu connue chez nous. A Lausanne, l'année passée, il y a eu seulement 32 déclarations de grossesse sur un nombre beaucoup plus élevé de naissances illégitimes. C'est pourtant une institution très utile qu'il est bon de connaître.

Notre code prévoit que toute femme enceinte d'un enfant illégitime peut donner avis de sa grossesse à l'Autorité tutélaire, afin de provoquer la nomination d'un curateur à l'enfant à naître. C'est ce qu'on appelle habituellement faire une « déclaration de grossesse ». Cette déclaration n'a pas besoin d'être faite sous une forme spéciale; la mère se rend simplement auprès de l'Autorité tutélaire — le juge de paix, dans le canton de Vaud — dès qu'elle est enceinte, et elle lui indique le nom du père de son enfant.

L'Autorité tutélaire procède immédiatement à la nomination d'un curateur, qui est chargé de s'occuper des intérêts de l'enfant, c'est-à-dire de rechercher le père, de voir s'il consent à reconnaître sa paternité, et éventuellement d'ouvrir action en paternité.

Dans le canton de Vaud, la mère peut également demander au juge de citer le père de l'enfant à son bureau et de l'interroger. Sa réponse est notée au procès-verbal, et s'il a reconnu avoir eu des relations sexuelles avec la mère, celle-ci aura une preuve qui facilitera beaucoup le procès en recherche de paternité plus tard.

Le grand avantage de cette procédure, très simple, qui se fait 7 à 8 mois avant l'ouverture de l'action en paternité, puisque, en général, on attend la naissance de l'enfant

VARIÉTÉ

Le premier roman féministe allemand il y a cent ans

En août 1835, Karl Gutzkow, chef du mouvement « La jeune Allemagne », fit paraître chez Loewenthal, éditeur à Mannheim, son roman *Wally la sceptique*, qui peut être considéré comme un des premiers romans allemands sur l'émancipation des femmes.

A la suite d'une opposition virulente du célèbre critique Adolf Menzel, qui jusque-là avait protégé Gutzkow, ce roman fut séquestré, et son auteur mis en détention préventive. En janvier de l'année suivante, Gutzkow fut condamné par la Cour de justice de Mannheim à quatre semaines de prison, et ses œuvres détruites, après qu'en décembre déjà les écrits de toute « La nouvelle Allemagne » eussent été interdits par la Diète fédérale allemande. Ce ne fut point par hasard, d'ailleurs, que Gutzkow avait fait paraître sa *Wally* précisément à Mannheim: à ce moment, ainsi que pendant la décennie suivante, Bâle était le cœur du mouvement libéral allemand.

Quelle est donc cette image — le mot « idéal » ne serait pas ici à sa place — de la femme dans « La jeune Allemagne »? Quelle est la cause de la sensation produite par la parution de *Wally*?

Ce roman fut conçu en un temps de fermentation, au moment où le romantisme, sentimental et mystique, évolue vers des buts positifs, sociaux et politiques. Alors que, dans le romantisme, la femme incarne les mouvements de l'âme, l'enthousiasme religieux, dans la période suivante,

raisonnable et pratique, se révèlent les conséquences fâcheuses d'une éducation unilatérale étroite, et du manque d'indépendance où des préjugés séculaires ont maintenu la femme. Le réveil est tragique. Ecoutez plutôt Wally:

« Ce qui est une malédiction, c'est qu'on ne nous demande rien, qu'on n'attend rien de nous, et que cela n'ait aucune importance... Nous vivons dans un cercle d'idées où nous a précipités notre éducation. On ne nous permet pas d'en sortir; il suffit que nous tournions en rond, comme des animaux en cage, derrière la grille de fer... Si je revendique des droits, pour qui est-ce, et pourquoi?... »

Ainsi, le besoin d'action de ce temps trouve un écho dans le sein de la femme qui s'éveille, et met au jour avec une aveuglante clarté que tout lui fait défaut pour satisfaire aux exigences de l'époque, « qu'elle est trop frivole pour participer à des débats d'ordre culturel et politique, et trop vaniteuse pour trouver intéressante une conversation générale ».

La vie d'une femme, en ce temps, est remplie par un peu de littérature prétentieuse, par des rêveries religieuses, et par beaucoup de coquetterie. De cette façon, on se croit encore tout à fait « du bon vieux temps ». Mais, d'autre part, les femmes voudraient échapper à cette routine, et ce nouvel esprit positif, ce désir d'être naturelle, s'exprime sous une forme d'insensibilité presque brutale parfois, en opposition à la sentimentalité des précieuses romantiques. « Elle dédaignait d'avoir de l'esprit, car elle se savait belle », dit Gutzkow de son héroïne. Cette « garçonne » de 1835 a une autre conception que sa descendante du XX^e siècle de ses droits sur son corps, comme

le prouve certaine scène érotique — avec une mise en scène encore romantique cependant, mais où le courage lui manque pour aller jusqu'au bout.

De même que les premiers éclairs sur un paysage serein, la réflexion trouble cette existence qui veut être naturelle. « C'est une pénible inquiétude, une agitation qui nous pousse... Parfois je m'effraie de cette inconscience à la manière des plantes dans laquelle végètent les femmes, du hasard qui imprègne toutes leurs certitudes... » La femme d'il y a cent ans, dès lors qu'elle veut se développer, est forcément poussée à réagir intérieurement contre tout ce qu'elle ne peut traduire en actions. Mais à la place d'une édification esthétique, d'une extase mystique, il ne lui reste que le doute, — le doute sur tout ce qui, jusque-là, lui était apparu comme digne de vivre, sur ses vaines relations de jeunesse, et sur ce qui soutenait son âme: la religion.

Dans un désespoir final, la femme dépendante, retenue par les chaînes de la plus antique tradition, cherche, dans son indépendance toute nouvelle, un appui dans l'amour. Il faut que celui qu'elle aime lui donne « des preuves de tout », à elle pour qui tout est chancelant, car un « cœur viril qui nous aime est le gardien de toutes nos pensées et doit porter en silence la responsabilité de ce qui, dans l'âme de la femme, est péché et révolte ». Wally n'est tout simplement pas capable de dominer les nouvelles idées positives qui l'assaillent. Mais l'homme auquel elle voudrait s'accrocher a, dans l'intervalle, contracté un mariage civil en France (chose encore inouïe, et révolutionnaire pour l'Allemagne d'alors) avec

une Juive, une vraie femme, qui n'est pas entravée par des sentiments anémiques. A Wally, l'ami platonique, il légue le contenu de son âme, sa « profession de foi ». N'obtenant de sa part que des leçons scientifico-historiques sur l'institution du christianisme, ou des démonstrations de la mission politique et sociale du christianisme dans la nouvelle Europe, et comme ne répondant à ses doutes que des faits qui la renvoient du domaine de l'âme dans celui de l'action, Wally s'effondre. Elle sacrifie sa vie au besoin d'action de son temps, qui ne sait pas en procurer à la femme, étouffée par des siècles de servitude: le suicide consacre — unique et grand acte — la signification de sa nouvelle existence.

Wally la sceptique est-elle uniquement la création d'un poète? Non. Elle a vécu dans deux femmes de son temps. Gutzkow, un jour, voulut parler de controverses théologiques à une jeune, florissante et joyeuse Francfortoise. Elle l'en empêcha avec de grands yeux effrayés: « Pas un mot là-dessus! Rien que d'y penser vous rend fou. » Et dans le journal de Charlotte Stieglitz, qui se tue, en 1834, afin d'inspirer à son mari incapable une douleur créatrice, on peut lire: « Qu'est-ce qu'une femme peut faire? Rien autre que mourir de chagrin... »

Dr. ELSE L. KUHN.

(Trad. française par M.-L. P.)

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés